



Communiqué de presse

Structures d'accueil parascolaire

Le Conseil communal prend des mesures afin d'optimiser le nombre de places d'accueil disponibles au niveau du parascolaire dans les différentes structures de la commune pour la rentrée d'août 2022.

La demande en places d'accueil parascolaire est en forte augmentation dans notre commune et dans le canton en général. Les communes doivent s'adapter en permanence et trouver des solutions pour répondre aux sollicitations des familles tout en respectant les dispositions cantonales en la matière.

Conscient de cette situation, le Conseil communal a décidé :

- d'utiliser la capacité totale des structures en engageant du personnel, à titre provisoire dans un premier temps ;
- de présenter une demande d'augmentation de poste pour le parascolaire au législatif, ceci pour la rentrée d'août 2022 ;
- de préparer un projet de structures d'accueil parascolaire dans une vision à long terme.

Pour rappel, la commune de La Grande Béroche se situe au-dessus du taux de couverture exigé par le canton. En effet, notre commune atteint aujourd'hui un taux de 30 % pour les tables de midi et 23% pour les autres blocs horaires, alors que le canton demande d'atteindre un taux de couverture d'au moins 20 % pour le parascolaire.

En l'espace de 3 ans, la commune a créé 72 places d'accueil et nous disposons à ce jour de 210 places.

Pour autant, il ne sera malheureusement pas possible de répondre favorablement à l'ensemble des demandes d'accueil formulées par les familles pour la future rentrée scolaire.

En conclusion, le Conseil communal entend au mieux répondre aux besoins des familles, qui fait partie de son programme de législature, dans les limites que lui confère la loi sur l'accueil des enfants (LAE).

Saint-Aubin-Sauges, le 6 avril 2022

Le Conseil communal

Contact médias : M. Hassan Assumani, chef du dicastère de la jeunesse,
Hassan.Assumani@ne.ch, 078 622 48 28